



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 85874

Texte de la question

M. Georges Fenech attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les situations de surendettement causées notamment par les crédits à la consommation. Dans la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Gouvernement s'est saisi de ce problème en complétant la législation en vigueur par une procédure de rétablissement personnel. Cependant, des mécanismes de détection précoce des cas de surendettement pourraient venir compléter le dispositif actuel. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour parer, en amont, à l'insolvabilité croissante de certains ménages.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85874

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1439